



COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU COMITE SYNDICAL

06 OCTOBRE 2022

Présents :

MME TARTRY-LAVEST A.

MME GONINET L.

M. BLANCHOZ P.

M. DUROHANY D.

M. DURUPT S.

M.GARMIS F.

M.GIRARD J.B.

M.MAZELIER V.

M. ROUVIDANT J.L.

Absents :

MME GRENIER POUVOIR A M. ROUVIDANT J.L

M. BARGOIN J. POUVOIR A M. BLANCHOZ

M.BRIVARY J.F.

M.DERBIAS J.L. POUVOIR A M. MAZELIER V.

M.MAURIN D.

M. MECKER A.

M.ORCIERE T. POUVOIR A M. GARMIS F.

Présents : 09 Votants : 13

Début de séance à 18h30

Remerciements à la commune de Lezoux de nous avoir accueillis dans la salle orange du Centre culturel.

COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 05/07/2022. Consultable au siège

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Approbation à l'unanimité du débat d'orientation budgétaire 2023-Consultable au siège.

Le **DOB** constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi **que les** EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Il est sous la forme d'un rapport présentant :

- La collectivité et les perspectives d'avenir
- Le budget réalisé
- Les prévisions du budget 2023

Les orientations budgétaires 2023 seront axées et déterminées par rapport aux augmentations tarifaires de l'énergie, des matériaux, du carburant et de l'inflation avec un taux moyen de 4.7 % .

La politique tarifaire 2023 verra une hausse basée sur le taux d'inflation pour le prix de l'eau et sur une augmentation de 15 à 20% pour les tarifs des travaux.

Notre priorité est de :

- continuer le renouvellement des conduites prévu sur Peschadoires, Vinzelles, Saint-Jean-d'Heurs et Orléat.
- poursuivre les travaux sur le site de Bassinet.

Les travaux de réhabilitation de l'appartement en bureau seront reportés en 2024. Suite au diagnostic amiante, le Syndicat est obligé de faire appel à une entreprise de désamiantage (travaux imprévus) pour un coût entre 13 950 € HT et 16 150 € HT. Il serait préférable de réaliser aussi le désamiantage du logement au rez-de-chaussée en fonction du coût proposé en cas de futurs travaux dans ce dernier .

(Voir annexe n°1)

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT PROGRAMME 2023

Approbation à l'unanimité des travaux de renouvellement programme 2023 -Subvention Conseil départemental Consultable au siège

Ce programme permet de réaliser des travaux de renouvellement du réseau d'alimentation d'eau potable en 2023

- ✓ Chez Coutat à Saint-Jean-d'Heurs
- ✓ Rue de la Chapelle et chez Moëras à Peschadoires
- ✓ Joursat et les Moriaux à Vinzelles
- ✓ Route de Lezoux (RD 85) à Orléat

Le montant du programme dressé par la SCOP SOMIVAL Ingénierie est de 319 000 HT dont 283 000 HT de travaux pour les 3 premières opérations.

Le montant du programme « **Route de Lezoux (RD85) à Orléat** dressé par la société EGIS est de 146 000 € HT dont 128 318.35 € HT de travaux.

Ces opérations ont été proposées par la commission travaux du 16 mars 2022 et arrêtées par cette même commission le 29 septembre 2022.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION ET MISE AUX NORMES DE LA STATION DE POMPAGE DE BASSINET-TRANCHE 1

Approbation à l'unanimité de la demande de subvention au Conseil départemental pour les travaux sécurisation et de mise aux normes de la station de production d'eau potable de Bassinet-Tranche 1- Consultable au siège

Approbation à l'unanimité de la demande de subvention au DETR 63 pour les travaux sécurisation et de mise aux normes de la station de production d'eau potable de Bassinet-Tranche 1- Consultable au siège

Approbation à l'unanimité de la demande de subvention » contrat régional » à la Région Auvergne-Rhône -Alpes pour les travaux sécurisation et de mise aux normes de la station de production d'eau potable de Bassinet-Tranche 1- Consultable au siège

La demande de subvention pour chaque organisme est établie de la manière suivante :

Le montant des travaux à financer est :

- ✓ Etude tranche 2023 : 62 000 € HT
- ✓ Travaux tranche 2023 : 370 000 € HT
- ✓ Montant total de l'opération : 432 000 € HT

Plan de financement :

Dans le cadre de la subvention d'équipement en eau potable du Conseil départemental 63 :

- Taux de subvention demandé : 21.29 %
- Montant de subvention du CD 63 H.T. : 91 975 €
- Plafond du taux à 25 %
- Plafond du montant : 200 000 € HT

Dans le cadre DETR 2023 :

- Taux de subvention demandé : 30 %
- Montant de la subvention de la DETR H.T. : 129 600 €
- Plafond du taux : 30 %
- Plafond du montant : 150 000 € HT pour une opération n'excédant pas 500 000 € HT

Dans le cadre du Contrat Régional :

- Taux de subvention demandé : 28.71 %
- Montant de subvention du Contrat régional H.T. : 124 027.20 €
- Plafond du taux : 40 %
- Plafond du montant : 150 000 € HT pour une opération n'excédant pas 500 000 € HT

➤ Reste à financer (autofinancement) H.T. : 86 397.80 €

Le cumul possible des aides de l'Etat est dans la limite de 80% du montant HT sauf pour le CD 63 où le montant de la subvention par an ne doit pas excéder 200 000 € HT.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2021

Approbation à l'unanimité de l'adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2021. Consultable au siège.

Un document informatique sera transmis à chaque élu afin de présenter le RQPS 2021 à leur conseil municipal. Le SIAEP DORE ALLIER a remis en main propre ce RQPS 2021 lors de la réunion du Comité syndical. Il sera aussi adressé à la CCEDA et transmis aux mairies avec la délibération.

Le Comité syndical remercie les agents pour le travail effectué puisque le SIAEP DORE ALLIER arrive à un taux de rendement satisfaisant de 85%, avec un renouvellement des conduites de 3.95 km, et une connaissance précise de ses réseaux.

Le RPQS retrace la bonne santé du SIAEP DORE-ALLIER qui tend à améliorer le rendement de ses services en maintenant des tarifs compétitifs.

(Voir annexe n°2)

ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT DE SERVICE

Approbation à l'unanimité du nouveau règlement de service - Consultable au siège.

L'établissement d'un nouveau règlement est nécessaire pour encadrer de manière sereine les relations, les modalités et les dispositions entre le Syndicat et les abonnés.

Il sera mis en place et applicable à la date de la délibération acceptée et votée par le Comité syndical pour les nouveaux abonnés. Il entrera en vigueur au paiement de la facture suivant cette réception et s'appliquera aux abonnements en cours et à venir.

(Voir annexe n°3)

CONVENTION ADHESION AU SERVICE REMPLACEMENT ET INTERIM

Approbation à l'unanimité à la convention d'adhésion au service remplacement- Consultable au siège

Approbation à l'unanimité à la convention d'adhésion au service intérim - Consultable au siège

Le Centre de Gestion de Puy-de-Dôme a mis en place deux services d'assistance pour assurer des missions temporaires :

- Le service remplacement propose des candidats de son vivier aux collectivités, effectue le recrutement et les démarches administratives. La collectivité rembourse au centre de gestion la totalité des rémunérations et indemnités accessoires et les charges patronales. Le versement d'une participation aux frais de gestion et d'établissement de la paie équivalent à 6 % du coût total employeur et ses accessoires.
- Le service intérim s'occupe de la gestion administrative des agents non titulaires recrutés par la collectivité elle-même. La participation de la collectivité équivaut au remboursement de la totalité des salaires, charges et autres frais. Cette somme sera augmentée de 4.5 % du mensuel brut de l'agent recruté (*frais de gestion*) et de 1.20% au titre des assurances statutaires.

Ces conventions permettent un allègement dans le recrutement et les démarches administratives concernant des contrats de remplacement en cas de maladie.

CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Approbation à l'unanimité à la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité - Consultable au siège

En vue de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, le Syndicat doit signer une convention avec la Sous-préfecture de Thiers. Elle permettra que les actes administratifs et les documents budgétaires soient transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier.

L'opérateur de transmission homologué a été choisi selon la liste transmise par la Sous-préfecture.

Le choix du Syndicat est OMNIKLES (*exploitant commercial : Oodrive*) pour un montant de 369 € (mise en œuvre 225 € HT et abonnement annuel de 144 € HT).

CONVENTION POUR L'ADHESION A LA MISSION RELATIVE A L'ASSISTANCE RETRAITES EXERCEE PAR LE CENTRE DE GESTION DU PUY-DE-DOME

Approbation à l'unanimité pour l'adhésion à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme - Consultable au siège

Cette convention d'adhésion sera une aide indispensable à l'élaboration des dossiers de retraite pour :

M. ARMAND Patrick en congé maladie longue durée jusqu'au mois d'octobre 2024

Mme CAVA Marie-Reine en fin de carrière et peut prétendre à ses droits

Le coût de cette adhésion est de 225 €/an.

Elle prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025.

SUJETS DIVERS

- **Contrat territorial**
- **Sécheresse**
- **Créances en non-valeurs :**

Monsieur le Comptable du SGC de Thiers a transmis une liste de pièces au mois de mai 2022 qu'il ne peut recouvrer pour les raisons indiquées sur l'état des Taxes et Produits Irrécouvrables, les sommes dues sont d'un montant de 6 495.68 € :

- 64 pièces avec un montant inférieur à 100 € pour 1 507.56 €
- 23 pièces supérieur ou égal à 100 € pour 4 988.12 €.

Lors de la session du Comité syndical du 02 juin 2022, il a été demandé d'effectuer des relances supplémentaires auprès des abonnés. Notamment pour les montants supérieurs à 100 €.

Avec une consultation auprès du SGC de Thiers, 12 abonnés ont reçu des relances, infructueuses à ce jour. Seuls deux abonnés ont réglé leurs factures.

2012	Archambault Régis	Titres Lezoux 2018/conso 2017	53.22 €
2012	Baldoni fabrice	Peschadoires fact. annuelles 2	269.33 €
2013	Baldoni Fabrice Emmanuelle	Fact an.2019 Peschadoires	284.99 €
2013	Berjamin Marie Jos2	Lezoux fact an 2019	175.62 €
2014	CCI du Puy-de-Dôme	Lezoux fact an 2019	206.58 €
2016	Fernandes Carlos	Peschadoires 2015 / conso.2014	62.77 €
2016	Fernandes Carlos	Peschadoires 2016 conso 2015 titre 1	310.07 €
2016	Fernandes Carlos	Peschadoires 2017/conso 2016	745.93 €

2016	Fernandes Carlos	Peschadoires fact. annuelles 2	210.56 €
2016	Fernandes Carlos	fact an.2019 Peschadoires	295.53 €
2017	Lair Stéphane	titre Lezoux 20/12/2017	107.01 €
2018	Lair Stéphane Sube Virginie	Lezoux 2016 / conso.2015 ref titre 1	281.50 €
2018	Lair Stéphane Sube Virginie	Lezoux2017/conso2016	278.46 €
2018	le Flot de la Dore	Peschadoires fact. annuelles 2	385.92 €
2018	le Flot de la Dore	fact an.2019 Peschadoires	440.52 €
2018	Mendes Patrick	titres Lezoux 2018/conso 2017	51.73 €
2018	Mendes Patrick	Lezoux fact an 2019	113.13 €
2018	Mendes Patrick	Lezoux fact an 2019	104.07 €
2018	Mendes Patrick Noël	Lezoux 2005 / conso.2014	154.22 €
2018	Mendes Patrick Noël	Lezoux 2016 / conso.2015 ref titre 1	168.25 €
2018	Mendes Patrick Noël	Lezoux2017/conso2016	183.47 €
2018	Mendes Patrick Noël	titres Lezoux 2018/conso 2017	176.43 €
2019	Renard David	Titres Lezoux 2018 conso 2017	44.31 €
2019	Play Pierre Jacques	St Jean d'H.2016 / conso.2015 titre 1	182.90 €
2019	Play Pierre Jacques	St Jean d'H.2016 / conso.2015 titre 1	46.89 €
2019	Play Pierre Jacques	St Jean d'H. 2017/conso 2016	206.22 €
2019	Play Pierre Jacques	St Jean d'H. 2017/conso 2016	34.95 €
2019	Play Pierre Jacques	St Jean d'Heurs fact. ann.2018	238.77 €
2019	Play Pierre Jacques	St Jean d'Heurs fact. ann.2018	48.36 €
2019	Play Pierre Jacques	St Jean d'Heurs2019/conso2018	241.27 €
2019	Play Pierre Jacques	St Jean d'Heurs2019/conso2018	30.37 €
2019	Schutt Jean-Claude	Peschadoires 2016 conso 2015	221.55 €
2019	Schutt Jean-Claude	Peschadoires 2016 conso 2017 titres	138.58 €

2019	Vasconcelos Frédéric	Lezoux 2015 / conso.2014	176.08 €
2019	Vasconcelos Frédéric	Lezoux2016/conso2015 ref titre 1	181.58 €
			6 851.47 €

Sur le budget primitif 2021 et 2022, la provision pour créances douteuses était d'un montant de 24 735.10 €. A la fin de cette année ou sur le budget 2023, il faudra prévoir un réajustement de + 5 491.14 € (*selon les données transmises par le SGC de Thiers*).

Cette année 6 dossiers de surendettement ont été accordés dont 1 avec un effacement total la dette d'un montant de 382.64 € et 5 avec un moratoire de 12 à 24 mois.

AGENDA

Comité syndical : Jeudi 1 décembre 2022 à 18h00 à la mairie de Bulhon

**Fin de séance à
20h30**

Vu le Président,

MAZELIER Vincent